



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JULIEN-DE-COPPEL
PROCES-VERBAL

Séance du 22 janvier 2025

Affiché en exécution de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux janvier à 19 heures 30, le conseil municipal de la commune de Saint-Julien-de-Coppel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique VAURIS, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal le 15 janvier 2025

Présents : Monsieur Dominique VAURIS, Madame Charline MONNET, Madame Myriam BLANZAT-LERNOULD, Monsieur Patrick CHAVAROT, Madame Flavie JURDYC, Monsieur Hervé VILANOVA, Madame Karine PRADELLE, Monsieur Stéphane DEMONCHY, Monsieur Jean-Philippe REUSSNER, Madame Claudine BERGER.

Absents Excusés : Madame Monique FAURE, Monsieur Dominique SERRE, Madame Adeline CIPRIANI GIRARDIN, Monsieur Gilles BERNET, Madame Marie-Christine VIGIER

Procurations : Madame Monique FAURE donne procuration à Madame Charline MONNET, Monsieur Dominique SERRE donne procuration à Monsieur Dominique VAURIS, Madame Adeline CIPRIANI GIRARDIN donne procuration à Madame Flavie JURDYC, Monsieur Gilles BERNET donne procuration à Karine PRADELLE, Madame Marie-Christine VIGIER donne procuration à Madame Claudine BERGER.

1. Désignation du secrétaire de séance

Avant de commencer la réunion il y a lieu de nommer la secrétaire de séance, Madame Charline MONNET se propose d'assurer le secrétariat de la séance (art. L. 2121-15 du CGCT).

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point 8 à l'ordre du jour concernant l'installation d'une antenne Bouygues/SFR sur la commune.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 18 décembre 2024

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente du 18 décembre 2024, il est adopté à l'unanimité.

3. TRAVAUX – Création d'une réserve d'eau enterrée à Contournat – Plan de financement

Monsieur Dominique VAURIS informe l'assemblée que la possibilité de demander une subvention dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux auprès de la préfecture n'est pas recevable. En effet, les travaux de la création de la réserve d'eau étant terminés, il est impossible de prétendre à cette aide financière. Au moment de l'appel d'offres, cette possibilité de subventionnement n'existait pas.

4. D01-220125 SUBVENTION — Plantation d'une peupleraie à proximité du bourg de Contournat – Plan de financement

Monsieur le Maire souhaite planter une peupleraie à proximité du bourg de Contournat, là où elle existait déjà, sur la parcelle cadastrée ZA n°8.



Le coût de l'opération a été estimé à 41 160 € HT.

Dans le cadre de l'aménagement du bourg, cette restauration de la nature dans notre village permet de solliciter une subvention de l'Etat, le DETR.

Plan de financement prévisionnel proposé :

Montant des travaux HT	
Préparation du sol – 1 500 € HT X7ha	10 500 €
Plantation de peupliers de catégorie A2	26 250 €
Frais de maîtrise d'oeuvre	4 410 €
TOTAL HT DES TRAVAUX	41 160 €
PLAN DE FINANCEMENT	
DETR 40%	16 464 €
FONDS PROPRES COMMUNAUX	24 696 €
TOTAL HT DES TRAVAUX	41 160 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord à Monsieur le Maire de solliciter une participation de l'Etat à hauteur de 16 464 € dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux

5. D02-220125 FINANCES – VOIRIE - Attribution de subvention de droit privé

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la remise en forme de chemins communaux par un agriculteur de la commune.

Ce dernier a approvisionné avec son matériel, en zéro 40 primaire, de la carrière de Glaisne aux chemins désignés par l'entreprise COLAS chargée du reprofilage et du compactage pendant une journée complète.

Aussi, il est demandé au conseil municipal de fixer le montant de subvention qui sera versé à Monsieur Stéphane PRADIER ROULET en vue de le dédommager de ses frais de gasoil.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal fixe à 220 € le montant alloué à Monsieur Stéphane PRADIER ROULET pour la journée. La dépense sera imputée au compte 6748 du budget en cours.

6. D03-220125 SEMERAP —Renouvellement convention

La SEMERAP a transmis un projet de convention pour le contrôle des vingt-six bouches et poteaux incendie de la commune.

Cette convention précise que la commune de Saint-Julien-de-Coppel charge la SEMERAP de contrôler les poteaux et bouches d'incendie installés sur son territoire pour assurer la sécurité des biens et des personnes.

Elle est conclue pour une durée de 5 ans à compter du 1er juin 2025.

La commune peut désormais opter pour un contrôle des poteaux tous les 2 ans ou tous les ans.

A savoir que le Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECOI) impose un contrôle technique tous les 2 ans.



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité, à signer ladite convention avec l'option « contrôle tous les deux ans ».

7. BUDGET 2024 – Information de trois décisions modificatives

A la séance du 20 mars 2024, lors du vote du budget en M57, le conseil municipal a donné autorisation à Monsieur le Maire de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite des 7.5% des dépenses réelles de la section.

Madame Myriam BLANZAT LERNOULD informe l'assemblée, comme l'exige la législation, que trois décisions modificatives ont été effectuées pour un montant total de 9405 €.

8. D04-220125 Implantation d'un pylône pour Bouygues et SFR

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'étude de la société ITAS concernant l'installation de pylônes de téléphonie mobile sur la commune avance normalement. Un site a été privilégié pour son implantation, celui où se trouve déjà le pylône d'Orange. Il s'agit de la parcelle cadastrée ZP 233.

Monsieur le Maire demande l'accord du conseil pour l'approbation de ce projet afin que la société ITAS affine les données techniques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un accord de principe à Monsieur le Maire pour la poursuite du projet d'implantation d'un pylône de téléphonie mobile Bouygues et SFR et la mise en location ultérieure du terrain et l'autorise à accomplir toutes les dispositions nécessaires.

9. Point sur les Ressources Humaines

Madame Myriam BLANZAT LERNOULD informe le conseil :

- du recrutement d'un surveillant pour la cour de l'école, pendant la pause méridienne, jusqu'à la fin de l'année scolaire,
- et de l'arrivée d'un service civique au sein de l'école en contrat avec la commune.

10. Divers

La commune a mis en place cette année la distribution de sel de déneigement à l'atelier municipal de Contournat. Les informations sont publiées sur Panneau Pocket.

Retour sur les manifestations

- Point sur diverses manifestations :

La Cérémonie des vœux qui s'est déroulée dimanche 19 janvier, à la maison des associations s'est bien passée.

Le Loto annuel du comité de jumelage Franco-Luxembourgeois, du dimanche 19 janvier à la salle des fêtes, a connu un franc succès avec plus de 1000 cartes vendues.

Le film « Croatie, un trésor en méditerranée » a manqué de spectateurs vendredi 17 janvier à la salle des fêtes. Ce film commenté était de grande qualité.



La réunion avec les agriculteurs le 17 janvier 2025 a réuni une trentaine d'agriculteurs et la majorité est favorable au réaménagement foncier

Manifestations futures

- Vendredi 24 janvier, la galette des rois cuisinée par le restaurant scolaire sera partagée avec les aînés originaires de Saint-Julien-de-Coppel, séjournant à l'hôpital de Billom
- Le repas des aîné(es) aura lieu dimanche 26 janvier à midi à la salle des fêtes. Cent-dix repas sont prévus.
- La Sainte Barbe se déroulera à 11h dimanche 2 février à la salle des fêtes.

Informations et questions des conseillers :

- Un conseiller demande quelles seront les prochains travaux à Contournat. Monsieur le Maire lui répond que la deuxième et troisième tranche sont en consultation par le biais d'un marché public. La rue de Perpignan et des Framboisiers feront partie de la deuxième tranche.
- Une conseillère signale un problème de fourreau pour la fibre sur le village de Lassias.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un administré recherche un terrain à travailler pour son potager en compensation de quelques heures de travail.

Fin de séance à 20h40

Le Maire,

La secrétaire de séance,

M. Dominique VAURIS

Mme. Charline MONNET